



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 12 AVR. 2016
N° 502706/DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Documents d'urbanisme – Département (60).

REFERENCES : Lettres du 8 avril 2016.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de :

- Broquiers,
- Fontaine-Lavaganne,
- Monchy Humières,
- Rosoy-en-Multien,
- Senantes,
- Varesnes,

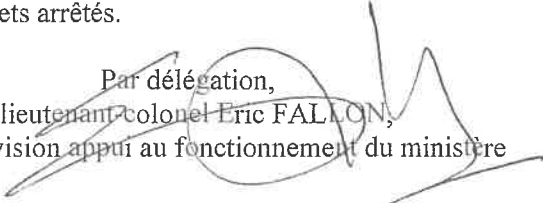
les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision des documents d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les communes susvisées ne sont pas grevées de servitude relevant de l'État-Défense et qu'aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux.

Je ne souhaite ni être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ces documents d'urbanisme ni recevoir, pour avis, les projets arrêtés.

Par déléation,
Le lieutenant-colonel Eric FALCON,
chef de la division appui au fonctionnement du ministère



COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil